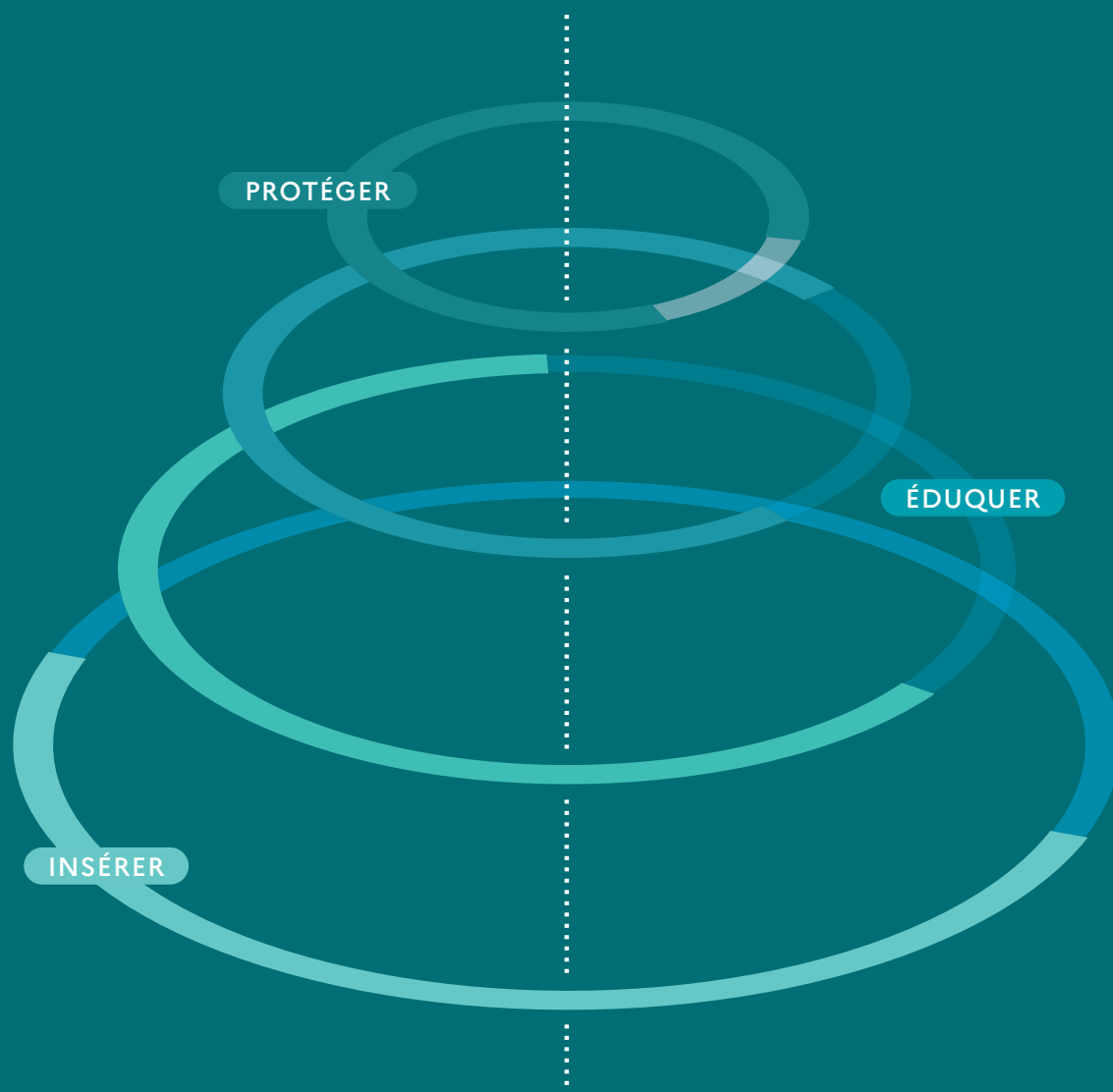




MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL 2023-2027



ÉDITO

CAROLINE NISAND

Directrice de la protection
judiciaire de la jeunesse

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est une administration en pleine mutation, qui doit accorder ses ambitions aux exigences de la société. C'est dans ce mouvement de transformation que s'intègre le nouveau plan stratégique national (PSN) 2023 – 2027.

Ces dernières années, la PJJ s'est attachée à revoir le sens de sa mission. Elle s'est interrogée sur l'efficacité de son action et la pertinence de son intervention auprès des mineurs. Elle s'est employée à trouver des solutions pour adapter l'offre éducative aux besoins des adolescents et répondre aux attentes de l'autorité judiciaire.

Donner du sens suppose d'évaluer l'impact de l'action éducative, en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge et nécessite :

- **d'adapter l'offre et le fonctionnement des dispositifs** au plus près des besoins de chaque jeune, et pour cela individualiser les suivis et diversifier la prise en charge,
- **de maîtriser les risques inhérents** à la conduite des missions en formalisant les procédures de travail,
- **de garantir un cadre de travail sûr** pour les mineurs et les professionnels, via des chaînes de soutien et des procédures de contrôle spécifiques,
- **d'adapter l'affectation des moyens** aux besoins des services.

Plusieurs chantiers d'ampleur ont été initiés par le précédent PSN. Le code de la justice pénale des mineurs a mieux adapté le temps de la procédure au temps de l'adolescent. Des plans d'actions exigeants (insertion, placement, santé sécurité au travail, contrôle interne) ont été produits. Ce nouveau PSN s'inscrit dans la continuité du précédent et creuse le sillon en mettant en cohérence les plans d'actions issus des chantiers engagés.

Ces évolutions font de la PJJ une administration ancrée dans son temps, soucieuse de garantir son cœur de mission. Elle veille à défendre les grands principes qui fondent la justice des mineurs : œuvrer à l'intérêt supérieur des enfants, les protéger, les rééduquer, pour éviter qu'ils ne récidivent, et permettre leur insertion dans la société.

La place centrale de la PJJ dans l'écosystème de la Justice des mineurs lui donne toute légitimité pour piloter cette politique et assurer la continuité des parcours des mineurs suivis. Je souhaite en ce sens réaffirmer la dimension protectrice et éducative de notre action, indissociable de la dimension pénale, et par là, assurer un indispensable maillage avec les conseils départementaux, les acteurs institutionnels des politiques publiques et le secteur associatif habilité.

Les mineurs, de par leur fragilité, exigent le meilleur accompagnement possible. Pour cela, la direction de la PJJ se doit d'être exemplaire dans la conduite de ses missions au quotidien, au service des plus vulnérables : par la référence au cadre déontologique, par la prise en compte de la parole des premiers concernés mais aussi par un engagement fort à la hauteur des grands défis de notre société que sont la lutte contre toutes formes de discrimination et la transition écologique.

La conduite de notre action et l'exigence de qualité des prises en charge sont aujourd'hui percutées par la crise de l'attractivité des métiers du social, qui touche l'ensemble de ce secteur. Plus que jamais, la PJJ doit renforcer sa visibilité et adapter sa politique de recrutement pour répondre à cet enjeu de société majeur.

La direction doit garantir à tous les échelons des conditions d'accueil et de travail adaptées à la réalisation des missions : offrir des organisations sécurisantes, mieux prendre en compte la santé, sécurité au travail, et améliorer la qualité de vie au travail dans le continuum de la démarche « PJJ, promotrice de santé ».

Il est en outre indispensable d'offrir aux professionnels de la PJJ un appareil de formation adapté, au plus près de la réalité et du quotidien de travail auprès des mineurs et de leurs familles.

Je sais pouvoir compter sur vos compétences et sur votre mobilisation, alliée à celle de nos partenaires, pour porter cette ambition et relever les défis qui nous attendent dans les années à venir.

TABLE DES MATIÈRES

PSN : MODE D'EMPLOI

Un PSN, c'est quoi ?

Page 06

Des orientations stratégiques qui s'inscrivent dans un contexte et répondent à des enjeux sociaux, politiques et institutionnels.

Page 08

Des actions à décliner sur l'ensemble du territoire.

Page 10

PSN : LA FEUILLE DE ROUTE

AXE 1

Affirmer la place de la PJJ dans la coordination de la justice des mineurs.

Page 11

AXE 2

Rénover les dispositifs de prise en charge pour s'adapter aux besoins des mineurs et éviter les ruptures de parcours.

Page 17

AXE 3

Construire une PJJ exemplaire pour sécuriser l'exercice des missions.

Page 23

ANNEXE

Actions opérationnelles à conduire 2023-2024

Page 28

AXE 1

AFFIRMER LA PLACE DE LA PJJ DANS LA COORDINATION DE LA JUSTICE DES MINEURS

Objectif stratégique 1.1

Asseoir les ambitions portées par le code de justice pénale des mineurs et la loi de programmation et de réforme pour la justice auprès des acteurs de la justice des mineurs.

Page 12

Objectif stratégique 1.2

Consolider l'action de la PJJ en protection de l'enfance.

Page 13

Objectif stratégique 1.3

Renforcer le pilotage de la complémentarité avec le secteur associatif habilité.

Page 14

Objectif stratégique 1.4

Accroître la visibilité de l'action de la PJJ.

Page 15

AXE 2

RÉNOVER LES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DES MINEURS ET ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS

Objectif stratégique 2.1

Consolider le milieu ouvert dans son rôle d'évaluation de la situation du mineur et de coordination de son parcours.

Page 18

Objectif stratégique 2.2

Garantir l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes suivis.

Page 19

Objectif stratégique 2.3

Garantir un placement sans rupture.

Page 20

Objectif stratégique 2.4

Renforcer et coordonner l'accompagnement des publics priorités et particulièrement vulnérables.

Page 21

AXE 3

CONSTRUIRE UNE PJJ EXEMPLAIRE POUR SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS

Objectif stratégique 3.1

Promouvoir l'exemplarité à la PJJ.

Page 24

Objectif stratégique 3.2

Améliorer la stabilité des équipes pour assurer la continuité des missions.

Page 25

Objectif stratégique 3.3

Piloter une politique de contrôle interne exigeante au soutien de la maîtrise des risques.

Page 26

Objectif stratégique 3.4

Consolider l'évaluation de la politique publique de protection judiciaire de la jeunesse.

Page 27

LE PSN : MODE D'EMPLOI

Ce mode d'emploi a pour objectif d'accompagner de manière pédagogique le plan stratégique national 2023-2027 : placer le contexte dans lequel il s'inscrit et ce qui est attendu des services déconcentrés dans sa déclinaison.

UN PSN, C'EST QUOI ?

Lié au calendrier électoral (le quinquennat présidentiel) et ministériel, le PSN décline pour une administration les grandes orientations et objectifs stratégiques à poursuivre pour les cinq années à venir.

Ce document revêt plusieurs dimensions :

C'EST UN OUTIL D'ORIENTATION ET DE CADRAGE



Le PSN formalise l'ambition de la DPJJ pour les années à venir. Il détermine les stratégies, en fonction du contexte institutionnel interne et externe. Il est décliné de manière opérationnelle par les sous-directions, les échelons déconcentrés et les établissements et services.

C'EST UN OUTIL DE PILOTAGE STRATÉGIQUE



Le PSN intègre des modalités de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Des indicateurs ont été élaborés pour assurer son bon déploiement et son évaluation. Ils sont volontairement en nombre limité, centrés sur les items les plus emblématiques.

C'EST UN OUTIL DE PRIORISATION ET D'ANIMATION



Le PSN a vocation à structurer les travaux au sein des instances nationales. Il doit permettre de définir les grands chantiers stratégiques qui seront les marqueurs de la politique de la PJJ sur la durée du plan stratégique (la déclinaison des plans d'action insertion et placement par exemple) ou les sujets stratégiques qui nécessitent un pilotage renforcé, avec un cadrage et un suivi en comité de direction national.

Pour 2023-2027, le choix a été fait de matérialiser le PSN sous la forme d'un plan d'action simple et concis, resserré autour d'actions stratégiques fortes, permettant d'en assurer le suivi par la détermination d'indicateurs concrets et facilement mesurables.

Les principaux supports issus des travaux menés en déclinaison des objectifs stratégiques sont mentionnés, ainsi que quelques bonnes pratiques jugées particulièrement inspirantes.

Afin de proposer un éclairage pratique et d'accompagner la mise en œuvre de certaines des actions du PSN, une annexe récapitule en fin de document les principaux livrables et chantiers initiés sur les deux premières années. Elle fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS UN CONTEXTE ET RÉPONDENT À DES ENJEUX SOCIAUX, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

Les orientations stratégiques définies dans le PSN constituent les priorités nationales que s'est fixée la DPJJ durant les cinq années à venir. Elles permettent à la fois de déterminer les travaux à mener pour assurer la conduite des missions dans un objectif constant d'amélioration du service rendu aux usagers et de répondre aux enjeux politiques, institutionnels et sociétaux.

UN CONTEXTE POLITIQUE, SOCIAL ET INSTITUTIONNEL :

Dans un contexte de crise de l'attractivité des métiers du social, de modernisation de l'action publique et d'inscription du ministère dans les politiques interministérielles d'avenir (égalité femmes hommes, lutte contre les discriminations, enjeux de développement durable), la DPJJ doit adapter son action et ses organisations pour répondre à ces défis de société.

DES ENJEUX STRATÉGIQUES ET POLITIQUES :

Ce PSN décline plus précisément les priorités du gouvernement et du ministère de la Justice :

- Dans son programme de campagne, le Président de la République a formalisé ses objectifs concernant la justice des mineurs, confirmés par le garde des Sceaux dans le plan d'actions issu des Etats généraux de la Justice :
 - Accompagner les jeunes dans le parcours d'insertion scolaire et professionnelle,
 - Généraliser le partenariat ministère des Armées / DPJJ,
 - Diversifier les modes d'insertion par le sport,
 - Poursuivre le plan de construction des centres éducatifs fermés,
- La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants renforce l'inscription de la PJJ dans le champ de la protection de l'enfance.

DES ENJEUX INTERNES À LA PJJ :

Ce PSN s'inscrit dans le prolongement et l'affirmation des orientations amorcées dans le précédent PSN, qu'il convient aujourd'hui de consolider :

- Asseoir les ambitions du CJPM, qui refond en profondeur le cadre d'intervention de la PJJ,
- Mettre en cohérence les plans d'actions nationaux initiés par le précédent PSN et à présent formalisés,
- Adapter la politique des ressources humaines aux réalités du contexte social et de la conduite des missions,
- Renforcer la veille et le contrôle des établissements pour mieux maîtriser les risques liés à l'activité,
- Renforcer les liens avec le secteur associatif habilité.

DES ACTIONS À DÉCLINER SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

CE QUI EST ATTENDU DES SERVICES DÉCONCENTRÉS :

Il est attendu des directions interrégionales une articulation du PSN avec les outils de pilotage interrégionaux (projets stratégiques interrégionaux, schémas interrégionaux, cartographies des risques...) :

- Au niveau interrégional, il s'agit d'actualiser les projets stratégiques interrégionaux (PSIR) afin qu'ils prennent en compte les objectifs stratégiques nationaux,
- Au niveau territorial, il s'agit de garantir l'existence de projets territoriaux et de projets de services intégrant la stratégie nationale et interrégionale.

UNE MÉTHODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DÉFINIE :

- Chaque niveau rend compte annuellement de la réalisation de son projet dans le cadre des dialogues de gestion.
- Le directeur interrégional fait état chaque année de la mise en œuvre du PSIR auprès de la DPJJ dans le rapport stratégique annuel préparatoire à la conférence stratégique d'orientation de son ressort. Les tableaux de bord trimestriels des directions interrégionales sont également des sources permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Un travail d'harmonisation des indicateurs permettra de rationaliser le recueil des informations au travers de critères communs et uniques.
- En administration centrale, un bilan annuel évalue la mise en œuvre des actions du PSN et les réajuste, en fonction de différents critères tels que de l'évolution du contexte, les retours des DIR et les nouvelles priorités fixées par le garde des Sceaux. Des CODIR dédiés au suivi de la mise en œuvre du PSN seront par ailleurs organisés tous les 3 mois. Les réunions des directeurs interrégionaux adjoints seront repérées comme les instances d'accompagnement de la déclinaison du PSN au niveau des interrégions.

ÉVALUER LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE À TRAVERS LE PSN :

- Les objectifs stratégiques formalisés dans le PSN poursuivent une finalité : œuvrer à la réalisation des missions de protection judiciaire de la jeunesse. Pour autant, des risques internes ou externes peuvent venir impacter la concrétisation de ces objectifs, tels que l'évolution de l'activité pénale. La mise en œuvre d'une action visant à poursuivre un des objectifs fixés peut s'avérer infructueuse au regard des effets recherchés.
- Il convient donc d'évaluer régulièrement l'impact des orientations du PSN sur la poursuite des missions, afin de mesurer l'efficacité de la politique publique sur les mineurs pris en charge. Une évaluation du PSN sera donc réalisée annuellement en administration centrale dans cet objectif. Pour ce faire, des tableaux de bord ont été mis en place pour optimiser le suivi de l'activité et une réflexion s'engagera sur les critères d'allocation des moyens.

AXE 1

AFFIRMER LA PLACE DE LA PJJ DANS LA COORDINATION DE LA JUSTICE DES MINEURS

Au sein du ministère de la justice, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre (décret du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice).

La prise en charge des mineurs confiés par l'autorité judiciaire repose sur deux principes : l'individualisation et la continuité du parcours. La DPJJ doit proposer à chaque mineur des réponses adaptées à sa situation et garantir la continuité et la cohérence de son parcours.

En tant qu'administration d'Etat chargée des questions de l'enfance, la PJJ est l'organe naturel pour coordonner cette politique et en impulser les grandes orientations. L'objectif est bien de mieux articuler l'intervention des acteurs œuvrant dans le champ de la justice des mineurs et de garantir la cohérence des parcours des mineurs et des jeunes majeurs.

La refonte du cadre d'intervention de la PJJ au pénal, avec l'entrée en vigueur du CJPM le 30 septembre 2021, constitue un levier qui a permis de clarifier son domaine d'intervention auprès des mineurs, tout en lui donnant une plus grande visibilité auprès du public et des partenaires.

Objectif stratégique 1.1

ACTIONS À CONDUIRE



Poursuivre l'accompagnement des professionnels de la justice pénale des mineurs au CJPM

Consolider les relations avec les parquets pour favoriser le recours aux alternatives aux poursuites et à la composition pénale

Poursuivre les travaux inter directionnels sur les mesures alternatives à l'incarcération et les aménagements de peines

Développer, structurer et évaluer les projets de justice de proximité

ASSEOIR LES AMBITIONS PORTÉES PAR LE CODE DE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS ET LA LOI DE PROGRAMMATION ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE 2018-2022 AUPRÈS DES ACTEURS DE LA JUSTICE DES MINEURS

Le PSN 2019-2022 a initié la réforme de la justice pénale des mineurs qui a permis l'entrée en vigueur du CJPM le 30 septembre 2021. Après deux ans de mise en œuvre, le bilan de cette réforme doit être réalisé. Les premiers éléments d'évaluation sont positifs : en attestent notamment le respect des nouveaux délais fixés par la réforme par la majorité des juridictions, ce qui remplit l'objectif d'efficacité de la réponse pénale poursuivi par le CJPM, et le taux de mineurs en détention provisoire qui a fortement diminué. Si ces premiers éléments sont prometteurs, l'accompagnement au changement est toujours d'actualité. Le nouveau cadre normatif doit maintenant s'installer en profondeur dans les pratiques professionnelles et des ajustements seront proposés.

SUPPORTS À VENIR

- Guide sur la détention à domicile sous surveillance électronique
- Guide sur l'assignation à résidence avec surveillance électronique



BONNES PRATIQUES INSPIRANTES

- Construire par le jeu le parcours des mineurs
- Les clés de l'audience

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Délais de la procédure judiciaire



Nombre de professionnels formés / nombre total de professionnels



Évolution du nombre d'alternatives aux poursuites

Objectif stratégique 1.2

**ACTIONS À
CONDUIRE**



**Intensifier
la participation
de la PJJ
aux instances
de protection
de l'enfance**

**Développer l'expertise
et l'intervention de la DPJJ
dans l'évaluation
des situations de danger**
(investigation éducative,
participation aux cellules
de recueil des informations
préoccupantes, formation
des professionnels)

**Favoriser la continuité
et la réversibilité
des parcours**

CONSOLIDER L'ACTION DE LA PJJ EN PROTECTION DE L'ENFANCE

De par ses missions d'éducation, de protection et d'insertion des mineurs en conflit avec la loi, la DPJJ occupe un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance, qui fait partie intégrante de son champ d'intervention. La similarité des publics suivis rend nécessaire une articulation renforcée des partenaires institutionnels, pour garantir la continuité des parcours et faciliter la réversibilité des prises en charge pénales et civiles. Si le CJPM affirme l'inscription de la PJJ dans le champ de la protection de l'enfance, la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance clarifie les modalités d'intervention de la PJJ dans cette politique.

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Nombre de professionnels mis à disposition des CRIP / nombre de CRIP (taux de couverture)



Nombre de départements ayant mis en place des instances quadripartites



Nombre de comités départementaux pour la protection de l'enfance

Objectif stratégique 1.3

ACTIONS À CONDUIRE



Suivre et mettre à jour les chartes d'engagements réciproques

et les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens au niveau interrégional et veiller à l'effectivité des engagements au niveau territorial

Produire et décliner une note d'orientation

relative à la mise en œuvre de la complémentarité entre le secteur public et le secteur associatif habilité

Sécuriser la qualité de la prise en charge

par l'octroi et le renouvellement des autorisations et habilitations

RENFORCER LE PILOTAGE DE LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ

L'objectif de diversification des modalités de prise en charge et de mise en œuvre de la complémentarité de l'offre proposée aux mineurs, ne peut se penser sans la mobilisation des acteurs du champ associatif. La capacité d'initiative, d'innovation et l'ancrage dans la société civile du secteur associatif habilité en font un partenaire incontournable pour répondre avec agilité aux besoins des mineurs pris en charge et de diversifier le maillage territorial. La signature avec les fédérations associatives d'une charte d'engagements réciproques renouvelée, le 7 février 2023, a rappelé l'importance de ce partenariat entre l'Etat et les associations dans le champ de la protection judiciaire de la jeunesse, fondé sur des valeurs communes de responsabilité sociale et d'engagement auprès des plus vulnérables.

SUPPORTS À VENIR

→ Renouvellement des chartes d'engagements réciproques interrégionales

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Nombre de DT ayant mis en place un tableau de suivi mensuel de la complémentarité SP/SAH



Nombre d'établissements et services ayant une autorisation et une habilitation à jour

Objectif stratégique 1.4

ACTIONS À CONDUIRE



Améliorer la visibilité et la lisibilité des actions conduites par la PJJ auprès des partenaires, des usagers et du grand public, notamment au regard de son inscription dans les politiques publiques

Valoriser l'impact des actions de la PJJ en matière d'insertion et de lutte contre la récidive

Soutenir et incarner la stratégie de marque employeur Justice pour améliorer l'attractivité des métiers et la fidélisation des professionnels à la PJJ

Coordonner et soutenir les actions de communication menées dans les services déconcentrés

ACCROITRE LA VISIBILITÉ DE L'ACTION DE LA PJJ

La DPJJ est à la croisée des missions de justice et d'accompagnement social, deux secteurs d'action publique qui suscitent beaucoup d'attentes de la part des citoyens. Elle en vit les synergies (réforme historique et dynamique du CJPM, plans d'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse) mais aussi les crises (perte de sens, défaut d'attractivité des métiers...). Pour ces raisons, la DPJJ propose une offre de service, au bénéfice de la politique publique de protection de l'enfance dont les défaillances sont régulièrement soulignées. Cette mise en avant des difficultés, allée au contexte actuel de crise de l'attractivité des métiers du social, rend nécessaire de renforcer la visibilité du travail des professionnels de la PJJ, la lisibilité de son action et in fine sa crédibilité. L'inscription de la PJJ dans les politiques publiques est également un vecteur de visibilité par l'expertise technique et la connaissance des publics qu'elle porte. La PJJ est ainsi un acteur majeur de la politique de prévention de la délinquance, tant au niveau national que territorial et doit être clairement identifiée par tous les acteurs à ce titre.

SUPPORTS À VENIR

→ Outils pédagogiques à destination des mineurs pris en charge et de leur famille sur les missions et l'action de la PJJ

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Nombre de candidats inscrits aux concours de la PJJ



Nombre de retombées presse



Taux de directeurs de service de milieu ouvert ayant une délégation formalisée en matière de politique publique

AXE 2

RÉNOVER LES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DES MINEURS ET ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS

Le nouveau cadre fixé par le CJPM a donné l'opportunité de mener une réflexion approfondie sur l'offre de prise en charge proposée par les établissements et services de la PJJ, et plus largement sur l'efficacité des dispositifs de la PJJ vis-à-vis des besoins des mineurs.

Des chantiers ambitieux ont été menés à cet égard, à l'instar de l'audit sur le fonctionnement des services de milieu ouvert, la mission insertion, ou encore les états généraux du placement. Ces travaux de grande ampleur ont démontré la nécessité de fournir aux usagers une offre accessible sur l'ensemble du territoire national, et de mettre en place des fonctionnements plus souples et des modalités de prises en charge plus diversifiées : pour individualiser l'accompagnement, assurer la continuité des suivis et préparer le retour au droit commun.

Cet axe, dédié à l'évolution des dispositifs de prise en charge, renvoie plus spécifiquement aux plans d'actions produits pour chaque dispositif, visant à repenser leur fonctionnement afin de les adapter toujours davantage aux besoins de notre public.

Objectif stratégique 2.1

ACTIONS À CONDUIRE



Outiller et accompagner les professionnels pour mieux évaluer et mieux individualiser la réponse éducative

Intégrer davantage le placement et l'insertion dans la stratégie éducative des professionnels de milieu ouvert

Mettre en œuvre les axes d'amélioration issus des démarches d'évaluation du CJPM et du contrôle thématique national relatif à son impact sur l'organisation et le fonctionnement des services de milieu ouvert

Développer le recours à la justice restaurative dans les propositions de prises en charge

CONSOLIDER LE MILIEU OUVERT DANS SON RÔLE D'ÉVALUATION DE LA SITUATION DU MINEUR ET DE COORDINATION DE SON PARCOURS

Les travaux menés sur le placement judiciaire et l'insertion des jeunes ont souligné l'importance d'établir une évaluation fine des besoins des jeunes dès le début et tout au long de leur prise en charge, pour individualiser au mieux le suivi éducatif, anticiper les stratégies éducatives et éviter les ruptures de parcours. Si l'évaluation continue concerne l'ensemble des dispositifs, le milieu ouvert socle s'affirme légitimement dans le pilotage du parcours du jeune et donc dans ce rôle d'évaluation et d'aide à la décision du magistrat prescripteur. Le référentiel de l'évaluation de la situation des jeunes suivis dans un cadre pénal, publié au mois de janvier 2023, outille les professionnels dans la définition des besoins et fournit une aide à l'orientation du parcours des mineurs. Au-delà de cet enjeu, les nouvelles temporalités fixées par le CJPM ont modifié la conduite des missions et le fonctionnement des services de milieu ouvert. Une réflexion de fond sur l'organisation du travail et les modalités d'allocation des moyens sera conduite pour permettre aux professionnels de mener à bien leurs missions tout en répondant aux exigences de ce nouveau cadre.

SUPPORTS À VENIR

- Déploiement du référentiel d'évaluation des situations éducatives dans le champ pénal
- Diffusion des trames renouvelées des outils au service de la continuité des parcours (DIPC, PCPC, livret de fin de parcours)
- Refonte des cahiers des charges des UEMO
- Refonte des cahiers des charges des UEAT

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Nombre de jeunes suivis en UEMO pour lesquels un DIPC a été réalisé / Nombre total de jeunes suivis en UEMO



Taux de placements préparés / immédiats

Objectif stratégique 2.2

ACTIONS À CONDUIRE



Rénover le dispositif d'insertion de la PJJ

Garantir une offre de prise en charge sur l'ensemble du territoire

Porter la montée en compétences des professionnels

Poursuivre le travail partenarial engagé avec le ministère des Armées et les acteurs de l'insertion scolaire et professionnelle et du sport

GARANTIR L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES SUIVIS

Les objectifs d'éducabilité, d'autonomisation et d'insertion des mineurs suivis constituent la clé de voûte de l'intervention des professionnels de la PJJ. Les évolutions législatives (notamment sur le droit à la formation) et la diversification des partenaires mobilisables dans le champ de l'insertion scolaire et professionnelle, ont rendu nécessaire une réflexion en profondeur sur l'adaptation des dispositifs d'insertion de la PJJ et des objectifs à poursuivre en ce sens dans la conduite de nos missions. Le rapport pour une PJJ promotrice d'insertion scolaire et professionnelle, fruit des travaux communs entre le directeur Grand-Est et l'Inspection générale de la Justice, a permis la production en 2023 d'un plan d'action pluriannuel pour adapter les dispositifs d'insertion et promouvoir la réinsertion des jeunes suivis par la PJJ.

SUPPORTS À VENIR

- Refonte des cahiers des charges des UEAJ
- Cahier des charges d'appel à projet pour la création de services d'accueil de jour dans le SAH



BONNES PRATIQUES INSPIRANTES

- Un jeune, un patron, un contrat
- Le dispositif SESAME

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Taux de jeunes inscrits dans une démarche d'insertion en sortie de dispositif



Taux d'occupation des UEAJ



Nombre de jeunes suivis orientés vers un correspondant insertion



Nombre de places créées en UEAJ

Objectif stratégique 2.3

ACTIONS À CONDUIRE



Renforcer l'identité, la complémentarité et la visibilité des différents types de structures de placement

Construire des modalités de prise en charge diversifiées, modulables et complémentaires

Expérimenter un nouveau modèle d'établissement de placement éducatif

Poursuivre le plan de développement des centres éducatifs fermés

Outils et accompagner les professionnels notamment dans l'anticipation, l'évaluation et la gestion des situations de violence et de crise

GARANTIR UN PLACEMENT SANS RUPTURE

Le dispositif de placement, nécessaire pour accueillir et protéger les mineurs les plus en difficulté, a également été réévalué pour mieux s'adapter aux besoins des jeunes. Les états généraux du placement, initiés à l'aune du précédent PSN, ont été menés avec un double objectif : aller plus loin dans la diversification des modalités d'accueil et trouver des solutions pour surmonter les difficultés constatées dans les dispositifs d'accueil collectif afin de garantir aux mineurs un accueil respectueux de leurs droits. Un plan d'action relatif au placement judiciaire fixe une série de mesures concrètes pour répondre à ces objectifs dans les prochaines années.

SUPPORTS À VENIR

- Refonte du cahier des charges des établissements de placement éducatif
- Refonte du cahier des charges des centres éducatifs renforcés
- Guide de l'offre éducative
- Actualisation de la note séjours et camps
- Élaboration d'une doctrine sur le travail de nuit



BONNE PRATIQUE INSPIRANTE

- Formation LSCI (intervention de crise en espace de vie)

INDICATEUR D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Durée moyenne des placements terminés

Objectif stratégique 2.4

ACTIONS À CONDUIRE



Renforcer les dispositifs de prévention du risque suicidaire, par un accompagnement soutenu au repérage et à la gestion des actes auto-agressifs

Favoriser l'accès des mineurs aux dispositifs de santé mentale

Déployer la stratégie nationale relative à l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés

Assurer la prise en charge des mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes par l'application de l'instruction interministérielle du 21 avril 2022 et de la circulaire Justice du 18 octobre 2022

Garantir une prise en charge adaptée des mineurs radicalisés ou susceptibles de le devenir

Poursuivre les actions relatives aux mineurs détenus en lien avec la direction de l'administration pénitentiaire

Déployer le plan de lutte contre la prostitution des mineurs

ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET COORDONNÉ POUR LES PUBLICS PRIORISÉS ET PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Les bouleversements sociétaux observés ces dernières années (menace terroriste, multiplication des opérations de rapatriement des mineurs de zones d'opérations de groupements terroristes, augmentation du nombre de mineurs non accompagnés arrivant sur le territoire français, évolution des conduites addictives et médicamenteuses observées chez les mineurs, fragilités psychiques particulièrement prégnantes chez certains jeunes, réseaux de prostitution) appellent la DPJJ à diversifier ses pratiques et à adapter ses dispositifs pour promouvoir un suivi renforcé de ces publics priorisés et vulnérables. Plusieurs plans d'actions spécifiques ont été engagés en ce sens et devront être déployés.

SUPPORTS À VENIR

- Guide des actions à conduire en cas de risque suicidaire
- Grille nationale de repérage du risque suicidaire à l'usage des professionnels

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Nombre de professionnels inscrits sur les formations spécifiques / nombre de places ouvertes



Nombre de projets d'établissement intégrant l'évaluation et la prévention du risque suicidaire et la prise en charge de la santé mentale

AXE 3

**CONSTRUIRE
UNE PJJ EXEMPLAIRE
POUR SÉCURISER L'EXERCICE
DES MISSIONS**

En tant que service public, la PJJ se doit d'assurer aux usagers une prise en charge de qualité en garantissant le bon fonctionnement de ses services.

Cet objectif d'exemplarité doit se traduire dans le pilotage de ses actions et le maintien de la continuité de l'activité, aujourd'hui impactée par le manque d'attractivité de la filière sociale. Pour répondre à ce défi et assurer la qualité de sa mission, la PJJ doit sécuriser la prise en charge des mineurs et les conditions de travail des professionnels.

Elle doit pour cela s'inscrire dans une démarche d'amélioration permanente de ses pratiques, imposant le contrôle et l'évaluation continue de ses activités.

Objectif stratégique 3.1

ACTIONS À CONDUIRE



Structurer le cadre déontologique et garantir le respect des valeurs de la République

Garantir le respect des principes de laïcité et neutralité par l'ensemble des professionnels

Lutter contre toutes formes de discrimination (égalité professionnelle, violences sexistes et sexuelles...)

Inscrire la transition écologique dans le fonctionnement courant et dans la réalisation des missions

Favoriser la prise en compte de la parole des premiers concernés

Conduire un dialogue social constructif

PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ À LA PJJ

L'attractivité de la DPJJ se joue aussi au travers de la marque employeur et de l'exemplarité dans les conditions de travail proposées, le management et les valeurs véhiculées par l'institution. La DPJJ, dont la mission consiste à transmettre des valeurs communes aux mineurs qui lui sont confiés, se doit d'autant plus de promouvoir ces valeurs, tant par la posture professionnelle attendue des agents intervenant auprès des usagers, que dans le fonctionnement même des services, à tous les échelons. Ainsi, l'exemplarité doit se traduire par la mise en place d'un ensemble cohérent et lisible de dispositifs traduisant concrètement les valeurs portées par l'institution.



BONNES PRATIQUES INSPIRANTES

- Le guide à destination des professionnels et des mineurs visant à améliorer la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- L'application mobile « Laïcité, neutralité : à vous de jouer »
- La mallette « Faits religieux, laïcité et neutralité » de la DIR Grand Est

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Taux de professionnels formés aux valeurs de la République et laïcité



Nombre de consultations des premiers concernés sur la politique de la PJJ

Objectif stratégique 3.2

ACTIONS À CONDUIRE



Adapter la politique de recrutement pour répondre aux défis de l'attractivité

Poursuivre les travaux relatifs à la revalorisation des rémunérations

Faire évoluer la politique des ressources humaines pour favoriser la fidélisation des agents contractuels

Porter, mettre en œuvre et évaluer une politique de santé et sécurité au travail et de qualité de vie au travail ambitieuse et responsable dans un esprit d'amélioration durable et continue des conditions de travail

Accompagner les cadres dans l'exercice de leurs missions et dans leur projet professionnel

Garantir une formation des professionnels adaptée aux missions

Développer le recours aux réservistes

AMÉLIORER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS

L'objectif d'amélioration continue de la qualité des prises en charge repose avant tout sur les professionnels qui accompagnent les jeunes et leurs familles au quotidien. Dans un contexte où les métiers du social rencontrent un déficit d'attractivité, la DPJJ doit adapter sa politique de ressources humaines pour répondre aux difficultés de recrutement, de fidélisation des professionnels et stabiliser les équipes éducatives. Cela devra se matérialiser par l'intensification et la diversification des actions de communication sur les métiers de la PJJ, mais aussi par l'élargissement de la palette des solutions de recrutement de nouveaux professionnels, de remplacement des professionnels absents. L'objectif est de sécuriser la poursuite des missions en favorisant un cadre et des conditions de travail sereines permettant une évolution de carrière stable et attractive mais aussi en veillant à une offre de formation adaptée et innovante.

25



BONNES PRATIQUES INSPIRANTES

- Le guide du recrutement de la DIR Grand-Nord

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Taux d'absentéisme par dispositif et par direction interrégionale



Taux de formation des agents



Durée moyenne d'affectation par dispositif des éducateurs et des cadres



Taux de documents uniques d'évaluation des risques professionnels

Objectif stratégique 3.3

ACTIONS À CONDUIRE



Définir une stratégie
de la politique de contrôle
interne à tous les niveaux
de l'institution

—
Modéliser les process
de contrôle

—
Élaborer les outils
d'autocontrôle adaptés

PILOTER UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE EXIGEANTE AU SOUTIEN DE LA MAÎTRISE DES RISQUES

Pour assurer la qualité du service rendu, la DPJJ doit maîtriser les risques liés à son activité. La note du 1er février 2023 relative à la politique de contrôle interne clarifie et met en cohérence l'articulation entre les différents dispositifs permettant de mesurer et de contrôler cette maîtrise de l'activité.

SUPPORTS À VENIR

- Guide des contrôles
- Grilles d'auto-contrôle
- Guide du RETEX

INDICATEUR D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Nombre de projets interrégionaux et territoriaux intégrant la stratégie de contrôle

Objectif stratégique 3.4

ACTIONS À CONDUIRE



Renforcer la démarche d'évaluation

des activités conduites, des établissements, des expérimentations et de l'efficacité de nos dispositifs en matière de prévention de la récidive

Renforcer l'exploitation des différentes données : rapports de recherche, bonnes pratiques, rapports de contrôle, incidents signalés, diagnostics, etc.

Valoriser les travaux de recherche

Garantir l'accès à des données exhaustives et harmonisées (PARCOURS)

CONSOLIDER L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

L'objectif d'amélioration continue de l'action de la PJJ nécessite une évaluation des activités menées en vue de mesurer leur efficacité. La culture du « faire avec », indispensable à la conduite de nos missions, est souvent jugée incompatible avec cette exigence d'évaluation. Pourtant, de nombreuses sources de données, essentielles pour l'institution, sont trop peu exploitées et insuffisamment utilisées dans le fonctionnement et les travaux à engager. Leur prise en compte permettrait d'améliorer considérablement la qualité de notre action. Si des expérimentations sont menées, peu de bilans en sont réalisés. Plus largement, l'évaluation de la politique publique de protection judiciaire de la jeunesse ne dispose aujourd'hui que de données parcellaires et d'une fiabilité limitée, ne permettant pas de mesurer la qualité du service rendu aux mineurs et à leurs familles. Cette exigence d'évaluation constitue donc l'un des axes de travail prioritaires de la direction pour les années à venir, avec en premier lieu l'évaluation régulière de la pertinence des actions du PSN.

SUPPORTS À VENIR

→ Création d'un logiciel d'exploitation, d'analyse et de suivi des incidents signalés

INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF



Nombre d'évaluations et d'études réalisées annuellement



Nombre de publications et d'évènements liés à la valorisation de la recherche

ANNEXE

Actions opérationnelles à conduire

2023-2024

Cette annexe récapitule les principaux livrables et chantiers initiés sur les deux premières années de déploiement.

Elle fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

AXE 1
AFFIRMER LA PLACE DE LA PJJ DANS LA COORDINATION DE LA JUSTICE DES MINEURS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1 ASSEOIR LES AMBITIONS PORTÉES PAR LE CJPM ET LA LPJ AUPRÈS DES ACTEURS DE LA JUSTICE DES MINEURS		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Poursuivre l'accompagnement des professionnels de la justice pénale des mineurs au CJPM	Contrôle thématique national portant sur l'impact du CJPM sur l'organisation et le fonctionnement des services de milieu ouvert	✓ Octobre 2023
	Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du CJPM	✓ Octobre 2023
Poursuivre les travaux inter directionnels sur les mesures alternatives à l'incarcération et les aménagements de peines	Guide DDSE	4 ^e trimestre 2024
	Guide ARSE	4 ^e trimestre 2024
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2 CONSOLIDER L'ACTION DE LA PJJ EN PROTECTION DE L'ENFANCE		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Développer l'expertise et l'intervention de la DPJJ dans l'évaluation des situations de danger (investigation éducative, participation aux CRIP, formation des professionnels)	Évaluation de la mise à disposition des professionnels PJJ dans les CRIP	4 ^e trimestre 2024
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.3 RENFORCER LE PILOTAGE DE LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Produire et décliner une note d'orientation relative à la mise en œuvre de la complémentarité SP/SAH	Note concernant la mise en œuvre de la complémentarité SP -SAH aux niveaux interrégional et territorial	31 décembre 2024
Sécuriser la qualité de la prise en charge par l'octroi et le renouvellement des autorisations et habilitations	État des lieux des autorisations et habilitations à jour	4 ^e trimestre 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.4 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE L'ACTION DE LA PJJ		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Améliorer la visibilité et la lisibilité des actions conduites par la PJJ auprès des partenaires, des usagers et du grand public, notamment au regard de son inscription dans les politiques publiques	Outils pédagogiques sur l'action de la PJJ à destination des mineurs pris en charge et de leur famille	2 ^e trimestre 2024
	État des lieux de l'inscription de la PJJ dans la politique de prévention de la délinquance au niveau territorial	1 ^{er} semestre 2024
soutenir et incarner la stratégie de marque employeur Justice pour améliorer l'attractivité des métiers et la fidélisation des professionnels à la PJJ	Création d'un vivier « d'ambassadeurs » constitué de professionnels pour présenter la PJJ et ses différents métiers auprès des cibles de recrutement (salons, forum, interviews, rencontres avec des étudiants...)	Depuis janvier 2023

AXE 2
RÉNOVER LES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DES MINEURS ET ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1 CONSOLIDER LE MILIEU OUVERT DANS SON RÔLE D'ÉVALUATION DE LA SITUATION DU MINEUR ET DE COORDINATION DE SON PARCOURS		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Outiller et accompagner les professionnels pour mieux évaluer et mieux individualiser la réponse éducative	Référentiel de l'évaluation dans le champ pénal	✓ Janvier 2023
	Évaluation de la note du 4 juin 2021 relative à la place et au rôle des assistant(e)s de service social de la PJJ	4 ^e trimestre 2024
	Document thématique mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel (MAICS)	2 ^e trimestre 2024
	Nouveau cahier des charges des UEMO	1 ^{er} trimestre 2024
	Nouveau cahier des charges des UEAT	1 ^{er} trimestre 2024
Mettre en œuvre les axes d'amélioration issus des démarches d'évaluation du CJPM et du contrôle thématique relatif à son impact sur l'organisation et le fonctionnement des services de milieu ouvert	Groupe de travail relatif aux pratiques professionnelles en milieu ouvert	1 ^{er} trimestre 2024
	Groupe de travail relatif à l'allocation des moyens en milieu ouvert	Démarrage 1 ^{er} trimestre 2024
Intégrer davantage le placement et l'insertion dans la stratégie éducative des professionnels de milieu ouvert	Note d'instruction sur l'utilisation des outils au service de la continuité des parcours (OSCP)	4 ^e trimestre 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2 GARANTIR L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES SUIVIS		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Rénover le dispositif d'insertion de la PJJ	Nouveau cahier des charges des UEAJ	4 ^e trimestre 2024
	Cahier des charges d'appel à projet pour la création de services d'accueil de jour dans le SAH	✓ Janvier 2023
Garantir une offre de prise en charge sur l'ensemble du territoire	Nouvelles UEAJ dans les territoires qui en sont dépourvus	Depuis septembre 2023 - jusqu'à 2027
Porter la montée en compétences des professionnels	Elaboration d'un parcours de formation spécifique pour les correspondants insertion	✓ Octobre 2023
	Concours de professeur technique et formation adaptée	✓ Depuis 4 ^e trimestre 2023
Poursuivre le travail partenarial engagé avec le Ministère des Armées et les acteurs de l'insertion scolaire et professionnelle et du sport	Convention avec l'AFPA	✓ 15 mars 2023
	Instruction relative aux modalités d'accès des jeunes pris en charge par la PJJ au service militaire volontaire (SMV)	✓ 2 février 2023
	Protocole relatif à la mise en œuvre d'un parcours préparatoire à l'engagement au sein d'un régiment du service militaire adapté (SMA) pour les jeunes pris en charge par la PJJ	✓ 29 août 2023
	Plan d'action sport JOP et au-delà	Mai 2023

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.3 GARANTIR UN PLACEMENT SANS RUPTURE		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Renforcer l'identité, la complémentarité et la visibilité des différents types de structures de placement	Plan d'action placement	Décembre 2023
	Nouveaux cahiers des charges placement (EPE, CEF, CER)	EPE et CER : 1 ^{er} semestre 2024 CEF : 4 ^e trimestre 2024
	Trame de projet d'établissement	EPE et CER : 1 ^{er} semestre 2024 CEF : 4 ^e trimestre 2024
Construire des modalités de prise en charge diversifiées, modulables et complémentaires	Note séjours et camps actualisée	1 ^{er} semestre 2024
Expérimenter un nouveau modèle d'établissement de placement éducatif	Lancement de 5 expérimentations de nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement en EPE	Janvier 2024
Outils et accompagner les professionnels notamment dans l'anticipation, l'évaluation et la gestion des situations de violence et de crise	Évaluation des notes relatives à la prévention et à la gestion de la violence	1 ^{er} trimestre 2024
	État des lieux du travail de nuit	Décembre 2023
	Doctrine relative au travail de nuit	4 ^e trimestre 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.4 ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET COORDONNÉ POUR LES PUBLICS PRIORISÉS ET PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Renforcer les dispositifs de prévention du risque suicidaire, par un accompagnement soutenu au repérage et à la gestion des actes auto-agressifs	Plan national de prévention du risque suicidaire	1 ^{er} semestre 2024
Favoriser l'accès des mineurs aux dispositifs de santé mentale	Orientations nationales PJJ promotrice de santé 2023-2027	✓ Juin 2023
	Lancement de projets d'ISEMA	Janvier 2024
Déployer la stratégie nationale relative à l'évaluation et à la prise en charge des MNA	Guide relatif à la prise en charge des mineurs non accompagnés	Juin 2024
Assurer la prise en charge des mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes par l'application de l'instruction interministérielle du 21 avril 2022 et de la circulaire Justice du 18 octobre 2022	Note DPJJ en remplacement de l'instruction ministérielle de 2017 relative à la prise en charge des mineurs de retour de zone	Janvier 2024
	Mallette pédagogique relative à la prise en charge des mineurs de retour de zone	Novembre 2023

AXE 3
CONSTRUIRE UNE PJJ EXEMPLAIRE POUR SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1 PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ À LA PJJ		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Structurer le cadre déontologique et garantir le respect des valeurs de la République	Texte à valeur déontologique de la protection judiciaire de la jeunesse	1 ^{er} trimestre 2024
Lutter contre toutes formes de discrimination (égalité professionnelle, violences sexistes et sexuelles...)	Plan de formation du secrétariat général relatif à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, à destination de l'ensemble des cadres de la PJJ	A compter du 1 ^{er} trimestre 2024
	Protocole relatif aux violences sexistes et sexuelles	4 ^e trimestre 2024
Garantir le respect des principes de laïcité et neutralité par l'ensemble des professionnels	Plan d'action laïcité et neutralité	Décembre 2023
	Guide relatif à la religiosité, au fait religieux et à l'accompagnement spirituel des mineurs pris en charge	Décembre 2023
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2 AMÉLIORER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Poursuivre les travaux relatifs à la revalorisation des rémunérations	Première revalorisation de l'IFSE des directeurs de service, éducateurs, cadres éducatifs, professeurs techniques, secrétaires administratifs, adjoints administratifs	✓ Janvier 2023
Accompagner les cadres dans l'exercice de leurs missions et dans leur projet professionnel	Plan d'action sur l'attractivité des cadres	1 ^{er} semestre 2024
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.3 PILOTER UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE EXIGEANTE AU SOUTIEN DE LA MAÎTRISE DES RISQUES		
ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Définir une stratégie de la politique de contrôle interne à tous les niveaux de l'institution	Note sur le contrôle interne	✓ 1 ^{er} février 2023
	Trame d'élaboration de la stratégie de contrôle interne au niveau interrégional	1 ^{er} trimestre 2024
Modéliser les process de contrôle	Guide du RETEX	4 ^e trimestre 2024
	Guide des contrôles	4 ^e trimestre 2024
Elaborer les outils d'autocontrôle adaptés	Trame de grilles d'autocontrôle pour chaque échelon hiérarchique	4 ^e trimestre 2024

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.4
CONSOLIDER L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

ACTIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	ÉCHÉANCES
Garantir l'accès à des données exhaustives et harmonisées (PARCOURS)	Déploiement du Lot 2 de PARCOURS	Décembre 2024
	Rénovation de la carte interactive permettant d'accéder aux données d'activité	Juin 2024

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
Décembre 2023